

sauteur! Non! c'est un arbre! N'importe. Notre homme l'a enlacé de ses deux bras, et l'élan lui a fait faire un demi-tour, qui l'a mis encore face à face avec le loup.

Le moment était suprême. Une seconde encore, et le drame était consommé. Par l'effet d'une de ces réactions morales assez ordinaires dans les positions désespérées, l'homme a secoué sa torpeur. Il se rappelle qu'il porte à son côté une arme qui peut le venger de son implacable ennemi; il la saisit. C'est un outil de fer dont les sabotiers se servent pour creuser les sabots. Il en porte un premier coup à la bête et la blesse aux flancs. Celle-ci se recule; mais, irritée par la douleur, elle s'élançait de nouveau et s'enferme d'elle-même. Le sabotier a laissé son arme dans le corps de son ennemi et a repris la fuite.

Le lendemain, on retrouva le loup au pied de l'arbre; il avait dû mourir sur le coup, car son cadavre était déjà froid.

Voici, d'après une lettre des Adrets, quelques détails sur la découverte d'une bâtisse cachée au fond d'une vallée les plus sauvages de l'Estérel et que l'on suppose contenir un trésor des Templiers :

L'auteur de la découverte, fils d'un berger des montagnes, était entré, il y a vingt-cinq ans, au grand séminaire de Fréjus; il y fit ses études; mais, quoique très-pieux, il sortit de cette maison sans avoir reçu les ordres et reprit son ancien état de gardeur de troupeaux. Seulement, il se plaisait à la lecture, et les habitants aisés lui prêtaient volontiers des livres.

Se trouvant, il y a quelques mois, près de Brignolles, dans une propriété rurale qui avait appartenu à la famille du poète Raynouard, il lut dans la belle préface des *Templiers*, que ces moines soldats, prévoyant la persécution à laquelle ils succombèrent, avaient caché des richesses considérables dans la forêt d'Estérel.

Ces lignes frappèrent vivement le berger; il quitta le territoire de Brignolles, se plaça comme chevrier dans l'Estérel, et, après des recherches aussi longues que fatigantes, finit par trouver, dans ce lieu d'accès si pénible que les chèvres mêmes y parviennent rarement, une bâtisse en pierres calcaires très-fortement établies. On va procéder aux travaux de démolition, et l'on espère d'autant plus y réussir, au dire de ce journal, qu'au pied même de ces vieilles murs, on a découvert, dans une fouille, une pièce d'or à l'effigie de Philippe-le-Bel.

(Union du Var.)

Lebérigaud, des zouaves de la garde impériale, décoré de l'ordre du Médjidié et de la médaille Militaire pour ses nombreux actes de courage, fut, au mois de novembre dernier, traduit pour la huitième fois devant la justice militaire. Il comparut devant le 1<sup>er</sup> conseil de guerre, sous l'accusation capitale de voies de fait envers son capitaine, son supérieur. Lebérigaud, déclaré coupable, fut condamné à la peine de mort.

Son défenseur eut recours à la clémence impériale.

La demande en commutation de peine formée au nom de Lebérigaud a été favorablement accueillie, malgré ses précédents judiciaires. Il est vrai de dire que jamais il ne fut accusé ni de vol, ni d'escroquerie, ni d'abus de confiance, ni d'attentat aux mœurs. Ses fautes ont eu pour cause la violence et l'impétuosité de son caractère.

Doué d'une grande intelligence et d'un courage à toute épreuve, il fut envoyé seul, par le général en chef de l'armée d'Orient, pour reconnaître, au Mamelon Vert, la situation des batteries russes. Lebérigaud, se glissant à plat ventre et rampant de rocher en rocher, put arriver à un point où il resta assez longtemps pour remplir sa mission, à la grande satisfaction de ses supérieurs.

--- Je ne suis qu'un médecin, répondit M. Dupuytren, et je ne fais que ce que je peux. Maintenant, veuillez passer avec moi derrière mon cabinet, où nous trouverons mon domestique, à qui j'ai quelques ordres à donner par rapport à vous.

III.

LA GUÉRISON.

Quatre mois après cette scène que je viens de vous raconter, et dont j'ai été témoin, mes chers enfants, et qui m'a arraché des larmes d'attendrissement, un homme proprement vêtu, suivi par un enfant, dont le costume était simple et soigné, sans être élégant, se présenta un matin chez Dupuytren.

Comme la première fois, ils attendirent leur tour; mais quand il vint, il ne fallut plus qu'un officieux l'en avertit: l'homme prit l'enfant par la main, entra avec précipitation dans le cabinet du docteur, et s'écriant:

--- J'y vois, monsieur.

Il tomba à deux genoux devant son bienfaiteur. L'enfant l'imita.

--- Relevez-vous, mon ami, lui dit le docteur ému de cette marque de reconnaissance; on ne se met ainsi que devant Dieu!

--- Oh! vous êtes Dieu pour moi, monsieur; vous êtes son fils, son image sur cette terre; je reverrai ma femme, mes enfants; soyez béni, monsieur.

--- C'est bon, mon ami, dit le docteur, voulant se soustraire aux remerciements du vieillard; puisque vous êtes guéri, laissez-moi maintenant guérir, si je le peux, ceux qui attendent là, dans mon salon.

--- Je venais aussi vous payer, dit l'Auvergnat,

Sur le rapport soumis à Sa Majesté par le ministre de la guerre, l'Empereur a commué la peine de mort prononcée contre Lebérigaud en une année de travaux publics, à partir du jour de la condamnation.

Lebérigaud paraît en grande tenue et avec toutes ses décorations à l'audience du premier conseil de guerre. Le président lui annonce la décision impériale qui le concerne.

M. le commissaire impérial se lève et donne lecture de la décision de Sa Majesté.

Cette lecture terminée, Lebérigaud prononce quelques paroles qui expriment sa reconnaissance et le désir de se distinguer encore si, après avoir subi sa peine, on veut bien utiliser ses services en le plaçant dans l'armée d'Afrique.

La séance est levée, et Lebérigaud est ramené tout joyeux dans la maison de justice militaire, d'où il partira sous peu de jours pour aller subir sa peine aux ateliers de l'Algérie.

On mande d'Aix-la-Chapelle, le 6 à la Gazette de Cologne :

Le premier secrétaire de notre régence, M. Théodore Munchs, homme qui jouissait d'une grande considération et qui était le bras droit du bourgmestre actuel, comme il l'avait été de son prédécesseur, vient de disparaître, laissant dans la caisse un déficit de 50 à 55,000 francs, indépendamment de ce qu'il a su soustraire à des particuliers.

Cette disparition produit une grande sensation. Personne ne voulait d'abord y croire, vu la réputation de probité et de piété de ce monsieur. L'instruction établira sans doute comment il est parvenu à dissimuler un déficit dont l'origine remonte à plusieurs années.

On lit dans le Daily-News :

Le gâteau des rois qui a été servi sur un plateau d'or dans le salon après le dîner de la reine, le 6, pesait environ 30 livres: c'était un travail d'un goût exquis. Autour de la base étaient quatre divisions de dessins chinois et entre chaque division, de beaux médaillons sur fond azur foncé, enrichi de bordure, figures et fleurs émaillées. Le haut du gâteau représente un épisode de la dernière guerre: le colonel des zouaves, blessé mortellement, est soutenu par le chirurgien du régiment et dit à la vivandière:

--- Porte cette croix à ma mère avec mon dernier soupir.

Derrière l'officier de zouaves mourant est un soldat du régiment tenant la bride du cheval de son colonel; le cheval se cabre par suite de l'explosion d'une bombe. Autour de ce groupe gisent des fusils brisés, des épées, des boulets et tous les autres emblèmes d'un champ de bataille. Le dessin, les coloris et les figures de cette pièce montée sont dus à M. J. Leblond, qui a eu l'honneur d'être complimenté par S. M. la reine et par le prince Albert sur le talent déployé dans ce bel ouvrage.

Un relevé officiel transmis par M. Ougley, consul de Sa Majesté Britannique, des résultats du tremblement de terre qui eut lieu à Candie au mois d'octobre dernier, établie que 6,512 maisons ont été détruites et 11,317 endommagées par le tremblement de terre, et que 48 ont été dévorées par le feu. Le nombre des individus tués a été de 538, et celui des blessés de 637. (Globe.)

PETITE CHRONIQUE.

Jean-Baptiste Kofferchmidt, aussi Allemand par ses cheveux blonds que par les diphtongues de son nom, est prévenu de plusieurs vols;

sortant de sa poche ses quatre louis pliés dans un morceau de papier.

Le docteur prit le papier, l'ouvrit, et regarda l'Auvergnat.

--- Comment retourneriez-vous au pays? lui dit-il.

--- Comme j'en suis venu, en mendiant; mais cette fois, au moins, en voyant ma route et en vous bénissant.

--- Et votre enfant? dit le docteur, jetant un regard sur Piare, qui pleurait dans un coin.

--- Mon enfant aussi.

Piare fit entendre un sanglot.

--- Est-ce que tu n'es pas bien aise d'aller revoir ta mère? lui demanda le docteur, s'approchant de lui avec bonté.

L'enfant continua à pleurer sans répondre.

--- Dis-moi ce que tu désires, Piare, reprit le docteur.

Piare leva les yeux sur celui qui lui parlait, et voyant cette angélique bonté peinte sur les traits de cet homme estimable, il répondit naïvement:

--- Ne jamais vous quitter, apprendre votre état, guérir les aveugles, et me faire bénir, comme j'entends mon père et d'autres vous bénir.

--- Ainsi soit fait comme tu le désires, charmant enfant, répondit M. Dupuytren, élevant l'enfant dans ses bras, et l'embrassant à plusieurs reprises.

Puis, prenant dans un tiroir de la table quelques louis, qu'il plaça avec l'offrande de l'Auvergnat; repliant le tout ensemble, il lui remit le papier dans sa main; il lui dit:

--- Je garde votre enfant; j'en ferai un homme, un homme utile. Ça vous convient-il?

--- A celui qu'il comble de faveurs, Dieu ne

mais, dès l'ouverture des débats, il annonce devoir compter sur une foule de circonstances atténuantes.

Après l'audition de quelques témoins à charge, qui établissent que le prévenu a soustrait plusieurs coupons de soie au préjudice d'un sieur Prudhomme, le prévenu demande à faire entendre ses témoins à décharge, chargés, dit-il, de faire valoir les circonstances atténuantes.

Premier témoin à décharge: J'ai beaucoup connu M. Kofferchmidt dans une circonstance où les personnes sont naturellement confiantes et ne se cachent pas mutuellement leurs petites affaires.

M. le président: Quelle est la circonstance dans laquelle vous auriez connu le prévenu?

Le témoin: Circonstance de Sainte-Pélagie, où nous nous trouvions pour le moment, chacun pour un petit jugement, qu'au jour d'aujourd'hui c'est une affaire terminée.

M. le président: Et que pouvez-vous avoir à dire sur un homme que vous n'avez connu qu'en prison?

Le témoin: J'ai à dire qu'il me parlait souvent de son épouse, et qu'il m'a fait l'effet de l'adorer pour de bon, même qu'une fois, lui ayant dit qu'il fallait pas trop aduler son épouse, il m'a répondu qu'il se sentait dans le cas de la tuer si elle lui faisait des sottises.

M. le président: Retirez-vous; ce que vous dites n'a aucun rapport avec les vols reprochés au prévenu.

Le prévenu: Ça veut dire que si M. Prudhomme s'avait pas permis de retirer mon épouse de ses devoirs pendant que j'étais dans les fers, ça m'aurait pas arrivé de lui soustraire des objets.

Second témoin à décharge, se disant praticien: Après le malheur arrivé à monsieur, il est venu me consulter sur ce que la loi pouvait faire de lui. Je lui ai dit de me conter son affaire en droiture. Il m'a dit: « M. Prudhomme m'ayant soustrait mon bonheur conjugal, j'ai cru que je pouvais aussi lui distraire quelque chose; mais n'osant faire la chose en pleine raison, je me suis adressé à la boisson, et étant ivre-fou, j'ai fait main basse sur des petits coupons de soie de M. Prudhomme, par vindicte de ce qu'il m'avait fait. » La question ainsi posée, moi je lui ai dit: « Jeune homme, vous avez fauté, mais vous avez des circonstances atténuantes; le législateur excuse parfois le mari qui s'est armé du fer homicide... »

M. le président: On ne venge pas l'outrage fait à l'honneur par le vol; retirez-vous, et quand vous n'aurez que de tels encouragements à donner aux voleurs, vous ferez mieux de vous abstenir.

Le troisième témoin à décharge est le marchand de vin chez lequel Kofferchmidt aurait puisé la force de commettre ses vols; aussi n'hésite-t-il pas à déclarer que sa pratique était complètement ivre quand elle est sortie de sa boutique pour venger sur les coupons de soie de M. Prudhomme son honneur outragé.

Kofferchmidt, en raison de ses antécédents et malgré ses témoins à décharge, a été condamné à quinze mois de prison.

FABLE

LE FER ET LA LIME

Un jour le fer, en se plaignant  
A la lime, disait: Quelle est ton injustice!  
Toujours rongé par ta cruelle dent,  
Atténué, réduit presque au néant,  
Je souffre de ta part un éternel supplice.  
--- Qu'il te sied bien de te plaindre de moi,  
Lui répond la lime en colère,  
Pendant que je fais tout pour toi!

EUGÉNIE FOA.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Séance du 11 janvier 1857.

Sommes versées par 58 déposants, dont 11 nouveaux fr. 7,416 00  
12 demandes en remboursement » 4,323 44

Les opérations du mois de Janvier sont suivies par MM. Grimont-Bossut et J.-B. Dujardin, administrateurs.

TAXE DU PRIX DU PAIN

Pain de ménage, le kilogramme . . . . . 33° »  
Pain de 2.° qualité, idem . . . . . 37 50  
Pain blanc, idem . . . . . 42 »  
Pain de fleur (dit pain-français), 125 gr. . . . . 7 »  
Les huit pains. . . . . 52 »  
Les deux pains . . . . . 13 »  
Les quatre pains . . . . . 26 »

Sans moi, que ferais-tu, masse informe et grossière,  
Amas d'une vile matière?

Ne te donne-je pas cet éclat, ce poli,

Qui te rend propre à mille usages,

Et qui te fait briller dans de si beaux ouvrages?

N'es-tu pas par mes soins un chef-d'œuvre accompli,

Lorsque t'ayant donné la forme de rouages,

Tu suis, à pas comptés, la marche du soleil;

Tu marques les instants, les heures et les âges,

Dans une égalité qui n'a rien de pareil?

La lime disait vrai, ses raisons étaient sages.

Venons à l'application.

Voulez-vous mériter l'estime?

Souvent sur votre ouvrage il faut passer la lime,

Où renoncer à la perfection.

L'horloge et la montre.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

## ANNONCES

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.

Dimanche 18 janvier 1857.

### LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE

Drame en cinq actes. — Décors nouveaux.

Lundi 19 janvier.

### Le Gamin de Paris PAUVRE JACQUES

LE BAL MABELLE

Incassamment :

### LA CONSCIENCE

Drame en 5 actes.

CIRQUE LOYAL-BLONDIN  
FONDÉ EN 1812.

Situé rue du Fresnoy.

Dimanche 18 janvier 1857

### DÉBUTS DE LA TROUPE.

Le Cirque sera éclairé au gaz et chauffé par des calorifères.

Les soirées auront lieu les dimanche, lundi et jeudi. — Il n'y aura pas de sorties en ville.

Ouverture des bureaux à 6 h. 1/2. — On commencera à 7 h. 1/2 pour finir à 10 1/2.

Prix des places : Premières, 2 fr. ; Deuxièmes, 1 fr. ; Troisièmes assis, 50 cent.

### Appel à la piété chrétienne

DÉPARTEMENT DU NORD

CANTON DE CYSOING

### LOTÉRIE DE COBRIEUX

AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT

POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE

24,009 BILLETS à 25 centimes

Deux mille Lots divers, en objets d'art

Adresser toutes les demandes de billets à M. F. HAILLOT, rue Esquermoise, 75 bis, à Lille.  
A Roubaix, chez J. REBOUX, imprimeur, rue Neuve, 20. (360)

### On demande

UN COMMANDITAIRE qui puisse disposer d'une somme de 50,000 fr., pour l'exploitation d'une industrie dont les produits trouveront un placement assuré et considérable.

S'adresser au bureau de ce journal, sous les initiales I. O. (347)

### On demande

Pour le bureau d'une filature de laine, un jeune homme parfaitement au courant de la partie. — Inutile de se présenter sans avoir déjà tenu un même emploi, et sans de bons renseignements sur ses antécédents.

Réponse au bureau de ce journal, sous les initiales Y. Z. (363)

### SPÉCIALITÉ

DE

## GLACES

DES MANUFACTURES

de France et d'Allemagne.

Glaces de toutes dimensions avec cadres dorés. — Entreprise et pose de glaces de façade. — Maison BETTREMIEUX, miroitier, rue Esquermoise, 402, à Lille. (350)